

Politique de stationnement de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Informations pour les entreprises et leurs collaborateurs

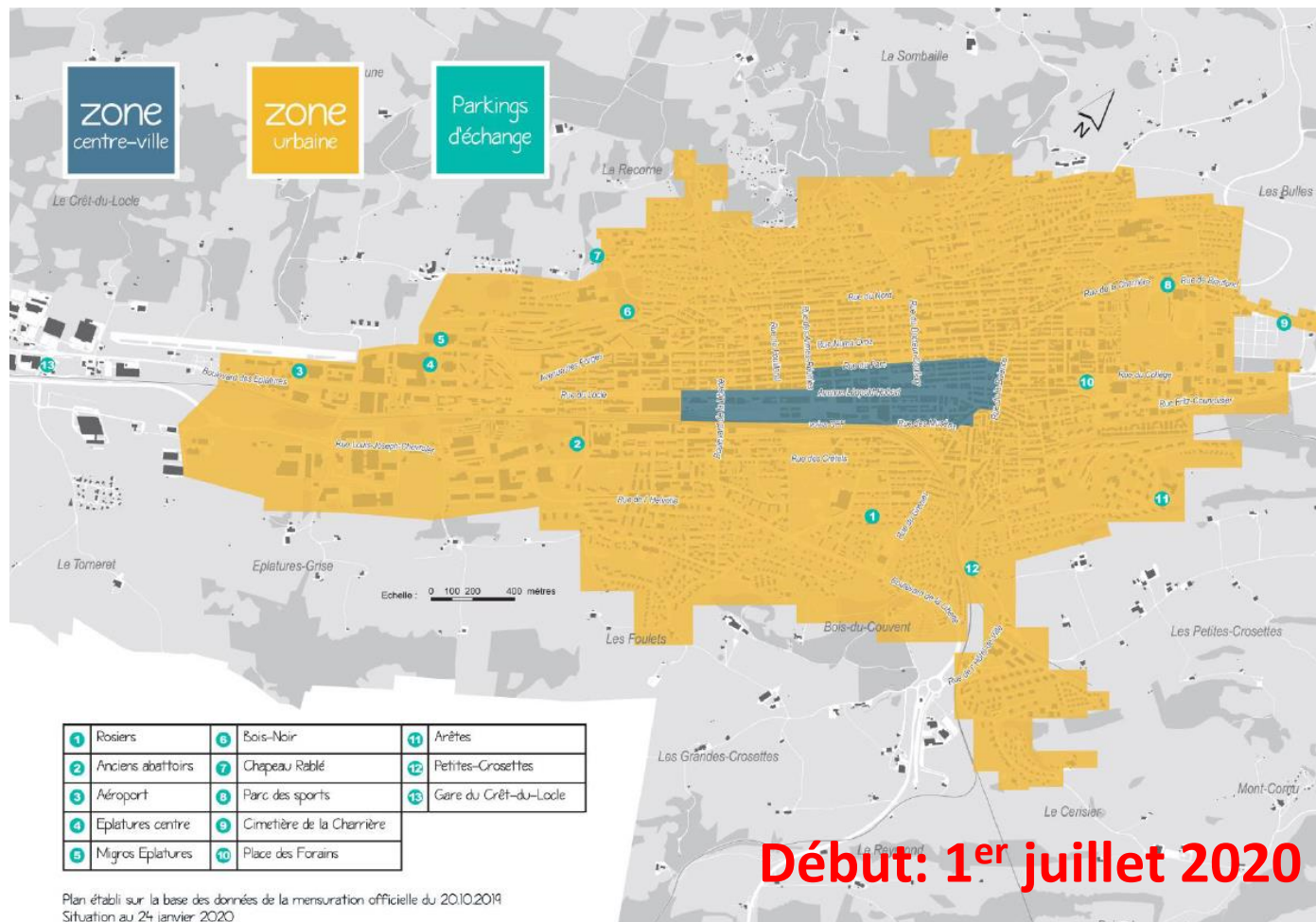
Politique de stationnement

Situation initiale

- Dès le 1er juillet 2020, un périmètre macarons se créera autour du centre-ville, sur l'ensemble du territoire.
- Les macarons seront gratuits pour les véhicules des habitants de La Chaux-de-Fonds et pour ceux des sociétés inscrites au registre communal des entreprises.
- Les macarons seront par contre payants pour les pendulaires ne résidant pas à La Chaux-de-Fonds (pendulaires externes).
- Les pendulaires externes pourront parquer à moindres coûts dans 13 parkings d'échange.
- Cinq numéros d'immatriculation pourront figurer sur un macaron. Cette mesure devrait favoriser le covoiturage.

Politique de stationnement

Périmètre et macarons pour pendulaires externes



Plan établi sur la base des données de la mensuration officielle du 20.10.2019
Situation au 24 janvier 2020

Commune de La Chaux-de-Fonds		
NE 802		
Du : 19.02.2018 Au : 18.02.2019		
	Résidents	20
Valable sur le territoire communal, selon zone(s) indiquée(s)		

Commune de La Chaux-de-Fonds		
NE 802		
Du : 19.02.2018 Au : 18.02.2019		
	Aéroport	20
Valable sur le territoire communal, selon zone(s) indiquée(s)		

Politique de stationnement

Prix pour les pendulaires externes

Prix annuels pour les macarons des pendulaires externes			
Année	Prix macaron annuel périmètre « macaron »	Prix macaron annuel parking d'échange	Prix macaron annuel parking d'échange avec abonnement annuel Onde verte
2020 ¹	CHF 800.-	CHF 350	CHF 100.-
2021 ²	CHF 800.-	CHF 350.-	CHF 100.-
2022 et années suivantes	CHF 1'100.-	CHF 700.-	CHF 150.-

¹ Un pendulaire externe commandant un macaron annuel pour le 1^{er} juillet et le renouvelant d'année en année, paiera CHF 800.- le 1^{er} juillet 2020, CHF 800.- le 1^{er} juillet 2021 et CHF 1100 le 1^{er} juillet 2022.

² Il sera possible de commander un macaron annuel pour le 31 décembre 2021 au prix de CHF 800.- et de l'utiliser ensuite toute l'année 2022.

Emoluments pour la commande du macaron

- CHF 25.00 si commandé à la Sécurité publique.
- CHF 20.00 si commandé via le guichet unique.
- CHF 15.00 pour le renouvellement.
- CHF 25.00 pour un duplicata (en cas de perte, par exemple)

Politique de stationnement

Prix pour les voyageurs occasionnels

- Cartes à gratter journalières (CHF 12.00)
- Cartes à gratter hebdomadaires (CHF 48.00)
- Les cartes sont disponibles à la Sécurité publique et chez d'autres partenaires (liste en cours d'élaboration).
- Un système print@home permettra également l'obtention d'une carte journalière et hebdomadaire (prix identique) qui pourra être imprimée directement depuis le poste de travail du demandeur.
- Certains parkings d'échange seront également équipés d'horodateurs pour permettre du stationnement d'une durée supérieure à 2 heures.



Politique de stationnement

Dates-clé pour informations (organisation par la Ville)

- **Jusqu'au 17 février** : livraison de flyers dans les entreprises sises à La Chaux-de-Fonds (1 flyer par employé)
- **19 février de 8h00 à 18h00**: réponses aux questions à Hôtel de Ville
- **3 mars à 19h00**: infos au Musée International d'horlogerie
- **4 mars de 15h00 à 20h00**: réponses aux questions à Hôtel de Ville
- **9 mars de 15h00 à 19h00**: réponses aux questions au Passage Léopold-Robert
- **11 mars à 19h00**: réponses aux diverses questions au Quartier de la Patinoire
- **Jusqu'au 31 mars** : envoi facture informative aux habitants de La Chaux-de-Fonds
- **Dès 6 avril 2020 (dès 8h00)**: commande possible des macarons pour pendulaires

Politique de stationnement

Informations complémentaires

www.chaux-de-fonds.ch/politique-stationnement

politique-stationnement.vch@ne.ch

Tél. 032 032 967 64 61 (Monsieur Philippe Carrard de la Ville de La Chaux-de-Fonds)